



Fiche de Données de Sécurité

GRAISSE BIO

GRAISSE FORTES CHARGES BIODEGRADABLE

Révision N° 2
Date : 01/03/2012

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : GRAISSE BIO (vrac)

Utilisation commerciale : Graisse multifonctionnelle

Société SAMARO S.A.S.

Z.I Nord – Allée des petites Combes

01700 BEYNOST

Téléphone 04 26 680 680

Téléfax 04 26 680 688

E-mail : info@samaro.fr

n° urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

Numéro d'urgence européen: 112

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement dans des concentrations qui devraient être prise en compte au regard des directives EU.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation :

Produit à base d'huiles végétales et d'esters de synthèses.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %

Composants dangereux :

Composant(s)	Pourcentage (en masse)	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	N° EINECS	N° CAS
Solution de dialkyldithiophosphate de zinc	<2.5%	XI, N	36 51/53	270-478-5	--

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de l'oeil, consulter un médecin.

Inhalation :

Mettre la victime à l'air libre. Dégager toutes les arrivées d'air libre. En cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Instructions pour le médecin :

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

SAMARO

Allée des petites Combes • F – 01700 BEYNOST

Tél. +33 (0) 426 680 680 • Fax + 33(0) 426 680 688

info@samaro.fr • www.samaro.fr

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair : Non applicable.

Moyen d'extinction approprié : Mousse, CO₂, poudre.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau.

Dangers liés à l'exposition :

Des mesures suffisantes doivent être prises pour retenir l'eau utilisée pour l'extinction. Les eaux et les sols contaminés doivent être éliminés en conformité avec les réglementations locales.

Protections d'intervenants :

Comme pour tous les feux de produits chimiques, combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

Produits de combustion :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc....

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, se référer aux informations de la Section Protection Individuelle §8.

Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions environnementales:

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

Méthodes de nettoyage :

Récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés.

Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

Stockage :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

Températures de stockage recommandées : 5 à 40°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition : Pas déterminée.

Protection respiratoire : Non requis normalement.

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps : Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Pâteux

Couleur : Verte

Odeur : Caractéristique

Valeur du pH : Non applicable

Point de goutte : > 160°C selon la norme NF T 60-102

Température d'auto inflammation : > 250°C (ASTM E-659).

Caractéristiques d'explosivité : Non concerné.

Pression de vapeur : Négligeable aux températures usuelles de stockage.

Masse volumique : Non déterminé.

Solubilité dans l'eau : Insoluble, non miscible.

Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Autres données : Aucunes

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes ...

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc ... et des suies.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'évaluation :

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité orale aiguë : DL50 considérée > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë : DL50 considérée > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Considéré comme non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Irritation/corrosion aiguë des yeux : Probablement légèrement irritant.

Irritation/corrosion aiguë de la peau : Probablement légèrement irritant.

Sensibilisation cutanée aiguë : Non déterminé.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'évaluation :

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë pour les daphnies : Non déterminé **Toxicité aiguë pour les bactéries :** Non déterminé

Toxicité aiguë pour les algues : Non déterminé **Toxicité aiguë pour les poissons :** Non déterminé

Mobilité : Semi solide dans la plupart des conditions dans l'environnement, donc en général, peu mobile au sol. Insoluble, le produit flotte sur l'eau.

Biodégradabilité : Produit intrinsèquement biodégradable.

Bioaccumulation : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets des résidus / produit non utilisés :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Code européen des déchets :

12 01 12 déchets de cires et graisses.

La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : Aucun.

Nom d'expédition : Graisse lubrifiante

Réglementations internationales :

- Terre / routes (Classe ADR) : Non concerné.
 - Chemin de fer (Classe RID) : Non concerné.
 - Voies fluviales (Classe ADNR) : Non concerné.
 - Voie maritime (Classe IMDG) : Non concerné.
 - Voie aérienne (Classe IATA-DGR) : Non concerné.
-

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire :

Classification : aucune classification requise

Réglementation française :

Code Sécurité sociale : Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n°601-15.

Tableau(x) des maladies professionnelles : N°36

Code du Travail : Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77.

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque : R36 : Irritant pour les yeux

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Utilisations recommandées et restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis de notre service technique.

Date d'émission de la fiche : 01/07/10

Tableau de révision :

Révision	Section	Modification	Date de modification
0	Toutes	Création	11/01/06
1	Toutes	Révision globale selon la règlement CE 1907/2006	13/01/09
2	Toutes	Révision + évolution logo et coordonnées SAMARO	01/07/10
3	1	Correction au niveau de la dénomination produit	01/03/12

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi et constituent notre meilleure connaissance actuelle en la matière. Elles ne prétendent pas être exhaustives. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. *Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.*

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de texte autre que ceux cités.

Fin du document

Nombre de pages : 5